**CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE – Viande de porc biologique**

Novembre 2026 → Septembre 2027

***Date limite de souscription : 3 semaines avant la livraison***

*(sauf pour la première livraison : date limite 12 novembre 2026)*

Le présent contrat est signé entre :

**L'adhérent de l 'Amap En Seine, Brin d'Orge !**

Nom : ..... N° : .....

Adresse : .....

.....

.....

**et**

**Les Paysans**

Madame/Messieurs SIL Valérie, Keryann, Éric
Ferme de Beaumont – 91720 Valpuiseaux
(Tel : 06.80.23.88.22)
N° d'immatriculation : 879 886 596
SCEA de la ferme de Beaumont

**Article 1 : L'objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation agricole de la famille **SIL**
- Fournir à l'amapien des parts de porc de saison et de qualité.

Les porcs sont un croisement de race Duroc /Landrace. Ils sont nourris de pois triticale transformés par l'éleveur en farine achetés chez Henri Sergent céréalier bio à Marolles en Beauce (certificateur bureau Veritas).

L'éleveur est certifié bio **certificat AB Ecocert 212938**

**Keryann SIL** qui s'est installé sur le site de Chevannes en bio avec Terre de liens va développer sa propre culture afin d'être autonome en alimentation et élève sur une partie, notamment les parcelles embroussaillées, les cochons nés à la ferme.
Le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des Amap.

**Article 2 : Engagement du Producteur**

Conformément à la Charte des AMAP, le Producteur s'engage à fournir à l'adhérent des produits de qualité en termes gustatif et sanitaire et issus d'une ferme respectueuse de la nature et de l'environnement.
Il s'engage à livrer des parts de viande de porc aux livraisons prévues pendant la durée du contrat (cf article 4). Trois livraisons sont prévues.

La livraison s'effectue dans les locaux mis à disposition de **l'AMAP 13 Place du Mal Leclerc à Juvisy sur Orge 91260** (le lieu est couvert par l'assurance contractée par le réseau)
Le producteur s'engage à être présent au moment des livraisons et à être transparent et disponible pour discuter avec les adhérents de la vie de la ferme.

**Article 3 : Engagement de l'adhérent :**

L'adhérent s'engage à respecter la Charte des AMAP. Il s'engage à récupérer sa part de viande de porc aux moments de la livraison. En cas d'absence, il s'engage à trouver un remplaçant pour récupérer sa livraison. Il s'engage à payer, par avance, l'ensemble des paniers de la saison, même si la première part arrive avec du retard.
Conformément à la Charte des AMAP, l'amapien accepte les risques liés aux aléas de la production

**Les aléas liés à la production** :

- Peste porcine africaine, s'il y a un sanglier abattu avec la peste porcine africaine, mise en place de contrainte, voir même mise en quarantaine

- Aléas climatiques quand le producteur produit l'aliment
- Risques naisseur-engraisseur : mauvaises portées, on peut perdre des porcelets

**Article 4 : Durée du contrat :** Le contrat court du 01/11/2026 au 30/09/2027, cela correspondant à 4 livraisons réparties de novembre 2026 à septembre 2027. Les amapiens ont la liberté de s'inscrire au choix pour une ou plusieurs livraisons. Il est également possible 3 semaines avant une date de livraison de rajouter une réservation.

**Article 5.1 : Contenu et prix du panier :**
Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
Toutefois et seulement **en cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc…), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

Prix calculé sur la base d'un cochon entier : **14€ / kg** mis sous vide.

**Article 5.2 : Quantité d'engagement :**

| Colis porcs fermier bio 14€/kg | Prix / colis | Livraison 19 novembre quantité | Livraison Début février 2027 quantité | Livraison 27 mai 2027 quantité | Livraison Sept 27 quantité | Prix total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Colis 5 kg**<br>Par exemple : Côtes, rouelle ou palette, rôti, poitrine, saucisses | 70€ | | | | | |
| **Colis 10 kg**<br>Par exemple : Côtes, rouelle ou palette, rôti, poitrine, saucisses, jarret | 140€ | | | | | |

**Indépendamment des colis il est possible de commander des abats.**

| Abats | | 19 nov. 26 | février 27 | 27 mai 27 | Sept. 27 | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Foie | 1.8kg*5 = 9€ | | | | | |
| Farce | 5OOg 7€ | | | | | |
| Pieds | gratuits | | | | | |

**Article 5.3. Modalités de paiement :**

L'amapien choisit d'émettre (case à cocher) :

☐ 1 chèque global correspondant au prix de chaque livraison

☐ 4 chèques qui seront encaissés aux dates de livraison prévues

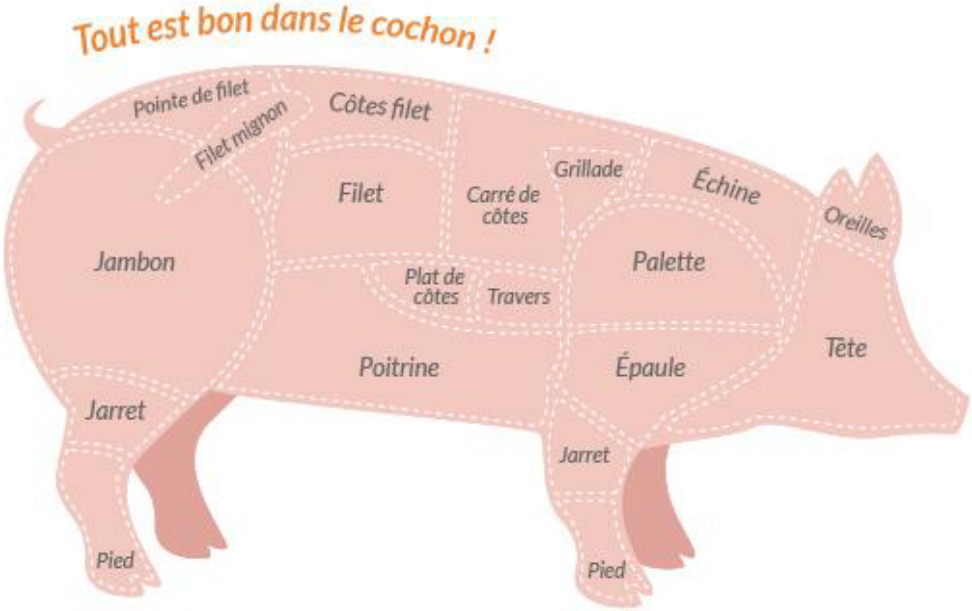
Les chèques sont à remettre à **Françoise Pessidous** avec le contrat présent signé en 2 exemplaires.
Les chèques sont édités à l'ordre suivant : **Scea de la ferme de Beaumont.**

**Article 6. Absences :**
Le paysan se laisse la possibilité de décaler la date de livraison en avertissant les amapiens au min 15 jours avant.

Fait à Juvisy-sur-Orge, le **L'adhérent :** **Le Paysan** :

## Annexes :

Rappel des morceaux d'un cochon :




Détail des morceaux sur un cochon après abattage et découpe
- Saucisses
- Côtelettes
- Rôti
- Epaule
- Poitrine
- Jarret
- Echine
- Pied

Exemple d'une part par livraison pour quelqu'un qui a pris un colis de 5Kg de cochon :

- poitrine entière ou tranchée l'été
- Cote
- rôti
- Saucisse
- Echine ou Rouelle ou jarret

Pour un colis de 10 kg de cochon :

- Travers
- Poitrine
- Rôti
- Saucisse
- Échine
- Rouelle
- Jarret